

modification des règlements relatifs aux traitements accordés aux anciens combattants, comme il a été proposé antérieurement.

Notre mémoire brosse ensuite un tableau de la situation de la chiropratique au Canada, et nous espérons que vous l'étudierez avec attention.

Qu'est-ce que la chiropratique ?

La chiropratique se définit ainsi qu'il suit :

"La méthode, la science et l'art de déceler, de corriger et de régler les obstacles à la transmission et à la manifestation nerveuse dans la colonne vertébrale et dans les autres articulations, sans faire appel aux médicaments ni à la chirurgie."

La chiropratique est une science autonome et distincte. Le principe sur lequel elle est fondée est donné dans le volume de Gray, "Anatomy", 26^e édition, 1935, à la page 867, au premier paragraphe sur la neurologie :

Le système nerveux est un mécanisme par lequel toutes les espèces de vie animale sauf les plus infimes, peuvent réagir dans leur milieu. En outre, le système nerveux contrôle et réglemeute l'activité de tous les autres systèmes du corps et favorise leur collaboration harmonieuse au bénéfice de l'ensemble de l'organisme.

Dans la pratique, la chiropratique emploie des méthodes scientifiques reconnues aux fins de trouver, d'analyser, de corriger et de régler les obstacles à la transmission et la manifestation nerveuse (particulièrement dans la colonne vertébrale) sans prescrire l'emploi de médicaments et sans faire appel à la chirurgie opératoire.

La chiropratique est une science spécialisée

Le chiropraticien est un professionnel formé à l'exercice de sa profession selon des normes professionnelles. On lui apprend l'utilisation de méthodes ordinaires de diagnostic ainsi que celle de méthodes spécialisées de diagnostic en chiropratique. Ces méthodes sont utilisées en vue de découvrir les malaises dont souffre le corps humain et de diagnostiquer avec précision ceux qu'on est en mesure de traiter. Les méthodes de diagnostic utilisées par la chiropratique comprennent l'analyse structurale et l'emploi de la radiographie en vue de radiographier la colonne vertébrale de l'homme aux fins de diagnostic, mais non aux fins de traitement.

Bien que les chiropraticiens s'occupent d'ajustements structuraux ils ne remettent pas les os, ne traitent pas les coupures ni les blessures, n'effectuent pas d'opérations chirurgicales, ne pratiquent pas l'obstétrique, ne prescrivent ni n'administrent des médicaments. S'ils constatent qu'une maladie n'est pas du domaine de la chiropratique, les chiropraticiens renvoient le malade à un spécialiste compétent pratiquant une des parties de la médecine qui a trait à cette maladie. Le chiropraticien collabore avec toutes les spécialités de la médecine en vue de démontrer au public que la chiropratique lui est utile.

Dans un relevé fait au Canada au cours de décembre 1956, on a constaté que 83.6 p. 100 des chiropraticiens pressentis pour le relevé avaient traité des malades qui leur avaient été envoyés par des médecins. D'autre